

1. *Débitrice:* **Vecsa SA**, rue de Chalière 7, 2740 **Moutier**
2. *Date du sursis concordataire provisoire:* 03.09.2004
3. *Durée du sursis concordataire provisoire:* 2 mois
4. *Commissaire provisoire:* Droz et Marti Sàrl, rue Centrale 53, 2740 Moutier
5. *Remarques:* Le président 3 de l'Arrondissement judiciaire I Courtelary/Moutier/La Neuveville a, par jugement du 3 septembre 2004, octroyé à Vecsa SA, un sursis concordataire provisoire en vue d'un concordat par abandon d'actifs pour une durée de deux mois et désigné comme commissaire au sursis Droz et Marti Sàrl, responsable du mandat Monsieur Pierre-Alain Droz.
- Arrondissement judiciaire I Courtelary/Moutier/La Neuveville
2740 Moutier
(02440322)